

Nouméa, le 16 août 2018

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classées, des impacts
environnementaux et
des déchets

Bureau des ICPE

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 30 40

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

N° 20953-2018/2-
REP/DENV

RECEPISSE

de déclaration de cessation d'activité d'une installation classée

Le président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu de la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique pour le Lycée professionnel Père Guéneau, en date du 01 août 2018, la déclaration de cessation d'activité de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées et de du dépôt de gaz combustible liquéfié, sur la commune de Bourail, arrêtés respectivement dans le courant de l'année 2008 et de l'année 2013.

Le présent récépissé de déclaration de cessation d'activité est délivré en application des dispositions de l'article n° 415-10 du code de l'environnement de la province Sud. De plus, conformément à l'article 415-9 de ce même code, l'exploitant devra remettre le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 et qu'un usage futur du terrain puisse être envisagé.

Le présent récépissé de déclaration annule toute déclaration antérieure, et notamment celle visée par le récépissé de déclaration n°6034-2-182/DRN/BIC daté du 20 mars 2001.

Pour le président et par délégation,
La directrice adjointe de l'environnement



Céline MARTINI